

Commentaires et propositions de l'ACEF de Québec concernant les indicateurs de performance environnementale (IPE) d'HQT, dossier R-3777-2011

- Commentaires généraux

L'ACEF de Québec adhère aux valeurs, principes et objectifs associés au développement durable, y incluant le principe d'équité « intragénérationnelle et intergénérationnelle ».

Elle considère ainsi qu'il faille utiliser les moyens, pour parvenir aux fins désirés, qui présentent le moins d'impacts redistributifs possible afin de ne pas restreindre l'accessibilité aux ressources essentielles. Ce principe est d'ailleurs clairement énoncé à l'A. 5 de la LRÉ :

« Elle favorise (la Régie de l'énergie) la satisfaction des besoins énergétiques dans une perspective de développement durable et d'équité au plan individuel comme au plan collectif. »

- Objectifs de la Régie, exposé dans la décision D-2011-039 (page 22) :

1) s'assurer que le Transporteur puisse suivre les enjeux environnementaux qui peuvent avoir un impact significatif sur ses coûts et ses tarifs ;

2) éviter de recevoir des « données qui font double emploi avec celles qui font déjà l'objet de rapports ou suivis par d'autres instances plus directement impliquées au niveau des impacts environnementaux des opérations du Transporteur.

La Régie de l'énergie doit se donner les moyens de vérifier correctement que les entités réglementées d'H.Q., répondent aux besoins énergétiques de la population québécoise dans le respect des principes et exigences du développement durable.

Dans la mesure où l'on retient des indicateurs qui ont un impact significatif sur les coûts et les tarifs nous pensons, à l'instar du GRAME et de SÉ/AQLPA (HQT-3 doc. 3.2 pages 9 et 12), que les coûts associés aux effets mesurés et aux des mesures de mitigation, correction ou prévention, ou de modification des façons de faire afin d'éviter autant que se peut la production d'externalités et d'impacts négatifs sur la société et l'environnement. En ce sens le choix et le suivi des indicateurs constitue une première étape visant à suivre et mesurer les impacts des activités d'HQT, et de là viser un développement vraiment durable.

Même si des indicateurs sont soumis à, et suivis par, d'autres instances gouvernementales, nous considérons que la Régie doit se donner les outils pour

répondre adéquatement à sa mission, dont l'approbation des charges et investissements (HQT 3 doc. 3.2, page 12) et l'établissement du revenu requis et des tarifs, quitte à dupliquer certaines informations, mais qui demeurent utiles et pertinents dans le cadre des suivis que font HQD et HQT à la Régie de l'énergie. Encore faut-il que les rapports des autres instances soient accessibles et suivis par les intervenants qui ne sont pas spécialisés en environnement.

Quant au nombre d'indicateurs optimaux, nous pensons qu'il n'y a pas de nombre limite à retenir, l'objectif étant de s'assurer d'un contrôle adéquat et efficient de la performance environnementale des entités réglementées.

Nous considérons intéressant la proposition du RNCREQ à savoir que les IPE devraient être issus de préférence de trois familles distinctes : une première touche l'épuisement des ressources, une deuxième la pollution et les déchets, et une troisième la destruction de la couche d'ozone.

Les IPE retenus par HQT devraient toucher les différentes facettes de sa mission et les différents impacts environnementaux liés à ses activités d'exploitation et d'investissement. Nous pensons que des indicateurs sociaux (accidents ou décès de personnes causés par les équipements d'HQT; indicateurs liés aux effets potentiels des ondes électromagnétiques sur les personnes nommément celles résidant et travaillant près des lignes et postes de transport, mesure de l'acceptabilité sociale des projets d'investissement et des activités liées à la) devraient être développés et/ou suivis.

Dans son compte rendu de la séance de travail du 7/10/2011 (HQT-3 doc. 2.1, 25/11/2011, page 6), HQT déclare que les IPE qu'elle propose, reposent sur les indicateurs du GRI, dont le cadre de divulgation de l'information relative au développement durable est le plus appliqué dans le monde, et qu'ils constituent des indicateurs stratégiques plus globaux, à la fois mesurables, fiables, crédibles et comparables dans le temps (historique existant).

Pour qu'un indicateur soit effectivement comparable dans le temps il faut que la méthodologie de mesure et le périmètre de la mesure soit conservé dans le temps et maintenu pour le futur.

Commentaires sur réponses d'HQT et les propositions du GRAME et de SÉ/AQLPA

- Déversements accidentels et huile récupérée

Selon HQT HQT-3 doc. 2.1, pages 7-8) les déversements d'huile sont de très faible envergure et ont généralement peu d'impact sur ses coûts chez HQT, qui a obligation de récupérer toute l'huile déversée, alors que les déversements accidentels de plus de 4 000 litres comportent des renseignements sur la récupération d'huile.

Selon HQT l'indication du nombre de sites à décontaminer paraît limité considérant que tous les sites doivent être décontaminés. Cette explication ne nous convainc pas que la

décontamination ne comporte des coûts significatifs qui sont normalement proportionnels au nombre de sites à décontaminés et aux quantités à récupérer.

- Suivi de l'indice de continuité lié à la végétation : il serait d'intérêt de suivre l'impact de la maintenance et de la maîtrise intégrée de la végétation sur les coûts d'opération et sur l'IC.

En réponse à l'engagement no. 2 (*HQT-3, Document 2.1, Annexe 4, 25/11/2011*) HQT nous indique que la catégorie autres pour l'IC de 2010 (0,32 au total selon HQT-3 doc. 2, p. 10 de R-3777-11) représente 0,16 heure/client (soit 50% de l'IC ce qui est important, en ce sens ne devrait-on pas désagréger cette catégorie) et qu'une tranche de seulement 0,01 heure/client est redevable de la végétation.

On se questionne toutefois à savoir si le facteur climatique (0,4 hres/client en 2010) n'intègre pas certains effets dus à la végétation).

Si l'IC végétation demeure généralement faible et qu'on ne peut établir de lien entre les activités de maintenance et de contrôle de la végétation, ni d'impact significatif sur les coûts, alors il n'apparaît pas requis de suivre un tel indicateur, mais nous considérons que cette preuve reste à faire.

Les indicateurs de qualité et fiabilité des opérations, et celui en lien avec la capacité de transit disponible pour la production distribuée, sont effectivement plus du domaine opérationnel, de portée plus limitée ou non directement reliés aux aspects environnementaux.

Pour HQT l'indicateur lié à l'efficacité énergétique des bâtiments a une portée effectivement plus limitée, bien que même si HQD gère les programmes en efficacité énergétique nous pensons qu'HQT a une responsabilité première de promouvoir une meilleure efficacité énergétique de ses bâtiments, comme elle a une responsabilité de réduire les pertes sur son réseau.

Nous sommes d'accord avec le GRAME (HQT-3 doc. 2.1, pages 9) à l'effet que la déclaration des déversements de plus de 100 litres (comme le fait BC Hydro sur son site Internet) et des coûts associés serait pertinent, et utile pour les intervenants de la Régie, et que cela ne constituerait pas un dédoublement avec les rapports au MDDEPQ. HQT s'est montré ouvert à évaluer la possibilité de donner suite à ces dernières demandes (HQT-3 doc. 2.1, pages 10)

- En réponse à l'engagement 3, HQT confirme que les critères d'entretien de la végétation sous les lignes, tient compte de la tension d'exploitation des lignes, en ce qui a trait à la distance entre les arbres et les conducteurs.

- En réponse à l'engagement 4, HQT nous indique que le coût liés à un déversement de plus de 4 000 litres est très variable et dépend de plusieurs facteurs.

Nous considérons toutefois que les coûts associés aux déversement et d'autres effets sur l'environnement devraient être identifiés et suivis afin d'optimiser les coûts globaux d'HQT, y incluant les coûts sociaux et environnementaux.

- En réponse à l'engagement 5, HQT indique qu'un déversement est un événement subit à la suite duquel le contaminant atteint l'environnement. Une fuite n'est pas un événement subit et n'atteint généralement pas l'environnement.

Il demeure que les fuites génèrent des coûts et peuvent être plus fréquentes que les déversements et avoir des impacts environnementaux, ce dont on n'est pas informé.

- En réponse à l'engagement 7, HQT nous fournit les quantités de métal et porcelaine qui sont récupérées par HQT, et nous indique qu'elle verra à mettre en place les mécanismes nécessaires au suivi des matières résiduelles propres à ses activités, similairement à ce qui est présenté dans le Rapport sur le développement durable d'H.Q., si la Régie le juge approprié.

Contre-proposition d'HQT (HQT-3 doc. 2.2, pages 6 à 8, 25/11/2011)

La contre-proposition d'HQT englobe les catégories d'informations suivantes :

- le nombre de déversements de moins de 100 litres dans l'environnement ;
- le nombre de déversements entre 100 litres et 4 000 litres dans l'environnement ;
- le nombre de déversements de plus de 4 000 litres dans l'environnement ; et
- le taux de récupération des déversements.

HQT ajoute (HQT-3 doc. 2.2, page 6) « Ce résultat sera dynamique ; il pourra varier d'année en année pour illustrer l'évolution du taux de récupération des déversements pour lesquels la réhabilitation n'est pas complétée (certains cas s'étalent parfois sur plus d'une année). »

À la figure 1 (HQT-3 doc. 2.2, page 6) , HQT fournit de 2007 à 2010, le nombre de déversements inférieurs à 100 litres, entre 100 et 4 000 litres et supérieurs à 4 000 litres, ainsi que le taux de récupération de déversements, incluant le taux de récupération pour les déversements ≤ 4000 litres.

* Nous observons que le nombre de déversements dépassant 4 000 litres demeure faible (entre 1 et 2 par année) alors que le nombre de déversement entre 100 et 4000 litres est plus fréquent (entre 7 et 10 par année, pouvant impliquer entre 700 litres et 64 000 litres au plus par année) et le nombre de déversements inférieurs à 100 litres varie de 22 à 32 (donc au plus 3 200 litres déversés dans cette catégorie par année)

* Nous considérons qu'HQT a effectivement démontré de l'ouverture face aux propositions des intervenants, dans la mesure où cela répondait à ses critères, et améliore de ce fait son ensemble d'IPE.

Position de l'ACEF de Québec sur les IPE à retenir

Nous pensons que les choix des indicateurs environnementaux ne devrait pas être figé dans le temps et devrait faire l'objet d'une réévaluation périodique et d'ajustements ou compléments dans le temps afin de permettre à la Régie d'exercer pleinement sa mission et sa juridiction.

1) L'indicateur de la performance environnementale lié à la maîtrise intégrée de la végétation dans les emprises de lignes de transport, soit la *superficie traitée mécaniquement et sélectivement à l'aide de phytocides et superficie totale des emprises à entretenir*

Nous appuyons cette proposition.

Commentaires : toutefois nous considérons que les quantités de phytocide utilisées à chaque année (l'indicateur EN1 du GRI, correspondant à la quantité de matériaux utilisés selon notre compréhension) serait une information, aussi pertinente, sinon plus, à fournir en complément ou à la place de l'indicateurs superficie. Si cette information est disponible ailleurs la référence devrait être fournie et la Régie devrait pouvoir en tenir compte dans son évaluation de la performance environnementale d'HQT.

Les coûts liés à la maîtrise de la végétation serait aussi une information pertinente à fournir et suivre.

2) L'indicateur de la performance environnementale lié à la gestion des matières résiduelles (MR) et des huiles isolantes minérales (HIM), soit *les achats, la récupération, le réemploi et le recyclage des MR et HIM*

Nous appuyons cette proposition.

Commentaires : nous comprenons que les quantités de matières résiduelles seraient fournies séparément des quantités de HIM. Nous nous questionnons à savoir si les achats correspondent généralement aux quantités effectivement utilisées pour une année donnée (quels sont les stocks de ces matières) et s'il ne serait pas plus pertinent de donner les quantités effectivement utilisées pour qu'on puisse déduire les pourcentages récupérés/réemployés. Nous nous demandons aussi s'il y a d'autres sortes d'huile qui présentent des effets sur l'environnement. Il serait aussi pertinent de connaître les coûts associés à ces produits et activités.

3) L'indicateur de la performance environnementale lié à la gestion des déversements accidentels, soit *les déversements accidentels de moins de 100 litres, entre 100 et 4000 litres et de plus de 4 000 litres dans l'environnement, ainsi que le taux de récupération des produits déversés (avec ou sans les déversements de plus de 4000 litres).*

Nous appuyons cette proposition.

Commentaires : nous considérons toutefois que le nombre de litres déversés accidentellement serait une information aussi, sinon plus, pertinente à considérer, ainsi que les coûts liés à la récupération des produits déversés. Nous nous questionnons aussi sur la fréquence de déversements causés par la négligence des employés d'HQD ou par le manque d'entretien ou de réparation en temps opportun et par l'imputabilité d'HQT face aux coûts générés, ou encore sur la possibilité de déversements planifiés dans certaines circonstances exceptionnels, et à savoir si ces cas seraient inclus dans la catégorie et les informations sur les déversements accidentels.

Richard Dagenais pour l'ACEF de Québec, 16/12/2011.